

CAP agricole TRAVAUX FORESTIERS **Par apprentissage ou Par alternance**

ORGANISATION DE LA FORMATION

L'enseignement en CAP agricole «Travaux Forestiers» est constitué de sessions de formation alternant avec le travail en entreprise. Le rythme de cette alternance est en général de **2 à 3 semaines en entreprise suivies d'1 semaine à la MFR.**

Par Apprentissage	13 semaines / an à la MFR	39 semaines / an en entreprise
Par Alternance	13 semaines / an à la MFR	24 semaines / an en stage

La formation CAP agricole commence **fin septembre**, quel que soit le statut : **stagiaire ou apprenti.**
Les contrats d'apprentissage peuvent être signés **tout au long de l'année.**

CONDITIONS D'ADMISSION

Pour rentrer en formation CAP agricole le **jeune doit** :

- être âgés de **plus de 15 ans** ou sortir d'une classe de **3^{ème} générale** ou SEGPA
- participer à un **entretien avec le chef d'établissement.**
- pour les candidats apprentis, **signer un contrat d'apprentissage** avec une entreprise.

CONTENU DE LA FORMATION

La formation CAP agricole comprend **2 types d'enseignements** :

- **l'enseignement général** : français et communication, mathématiques, éducation physique et sportive, monde actuel (histoire-géographie), entreprise et vie professionnelle, physique, chimie, biologie, anglais.
- **l'enseignement technique et professionnel** : reboisement, culture de la forêt (sylviculture, cubages, technique d'abattage, reconnaissance de végétaux, utilisation de matériel forestier : tronçonneuse, débroussailleuse (en chantier pédagogique et chantier école), scie d'élagage...

L'obtention du diplôme se fera par validation, au cours des 2 ans de formation : de **7 Unités Capitalisables (UC)** pour les élèves en apprentissage et en alternance.

La validation des **7 UC** est nécessaire pour obtenir le CAPa Travaux Forestiers.

En cas d'échec à 1 UC, le candidat dispose d'un délai de 5 ans pour valider les UC non acquises.

RÉMUNÉRATION

Pour les apprentis

Durant les deux années de formation, le jeune est rémunéré par l'entreprise, il bénéficie des congés payés prévus par les conventions collectives et est assuré social. Le salaire de l'apprenti n'est pas soumis à cotisations salariales.

Rémunération brute de l'apprenti

	CAPa 1 ^{ère} année	CAPa 2 ^{ème} année
16 - 17 ans	27% 419,74 €	39% 606,29 €
18 - 20 ans	43% 668,47 €	51% 792,84 €
21 - 25 ans	53% 823,93 €	61% 948,29 €
+ de 26 ans	100 % 1 554,58 €	100 % 1 554,58 €


SMIC mensuel : 1 554,58 € brut *(au 1er janvier 2021)*

Pour les élèves stagiaires (formation initiale)

L'indemnisation est laissée à la libre appréciation du maître de stage pour une durée inférieure ou égale à 462 heures soit 13 semaines de stage (au même endroit). La rémunération, au-delà des 462 heures, sera de 3.90 €/h de stage et sur la totalité du stage.

DÉBOUCHÉS DE LA FORMATION

En entretien ou exploitation des forêts, faites comme eux trouvez votre voie professionnelle !




Cyril
MFR du Lochois 2011 - 2015

- Formation CAPA Travaux Forestiers
Obtention du CAPA en fin de cycle
- Formation BAC Pro Forêt
Obtention du BAC Pro en fin de cycle
- CS « Taille et soins aux arbres »

Aujourd'hui, Cyril est élagueur au Québec

ELAGUEUR - GRIMPEUR




Alexandre
MFR du Lochois 2010 - 2014

- Formation CAPA Travaux Forestiers
Obtention du CAPA en fin de cycle
- Formation BAC Pro Forêt
Obtention du BAC Pro en fin de cycle

Aujourd'hui, Alexandre est conducteur d'engin chez un exploitant bois énergie.

CONDUCTEUR D'ENGIN



Julien
MFR du Lochois 2011 - 2013

- Formation CAPA Travaux Forestiers
Obtention du CAPA en fin de cycle

Aujourd'hui, Julien est ouvrier bûcheron chez un exploitant forestier.

OUVRIER BUCHERON